



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **23**

En exercice : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **23**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **09/12/2023**

Date de publication : **18/12/2023**

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.
Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-084

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE n°5

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

Considérant les éléments nouveaux apparus depuis le vote du budget 2023, il est nécessaire d'ajuster les crédits afin de constater des recettes nouvelles d'investissement (subventions obtenues par la Commune pour ses projets).

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° DE-2023-036 du 06/04/23 portant approbation du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 12 juillet 2023, 12 septembre et 24 octobre 2023 portant approbation des décisions modificatives n°2 à 4 du budget principal 2023,

Considérant l'attribution par le Département de Vaucluse à la commune de subventions d'investissement pour ses projets,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires pour constater ces recettes nouvelles ;

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approver la décision modificative n°5 du budget principal 2023 de la commune dont les écritures sont détaillées dans le tableau ci-dessous :



Intitulés des comptes	DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
	Compte/chapitre	Montant	Compte/chapitre	Montant
Opération d'équipement non individualisées				
Subvention non transférable Département			1323/13	41 830€
Réseaux de voirie	2151/21	25 480€		
Autres installations, matériels et outillages techniques	2158/21	16 350€		
Totaux		41 830€		41 830€

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.